

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 9
- absents : 4

Date de convocation :

17.08.2022

Date d'affichage :

17.08.2022

Séance du 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente août à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, Mme Martine FERNANDES, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : M. Jean-Philippe VALENTIN,

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION SMEG QUARTIER DU HAUT VILLAGE ET ROND-POINT DU CHATEAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de renouvellement de lanternes à LED sur le quartier du Haut village et l'installation d'un éclairage lanterne LED à l'abribus du rond-point du château, dans une politique d'économies d'énergie et de sécurité,

Ce projet s'élève à 16 349,02 € HT soit 19 618,82 € TTC.

DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit de remplacer les foyers lumineux par des luminaires fonctionnels à LED sur les 23 candélabres existants du quartier du Haut Village, Et d'installer un luminaire fonctionnel routier à LED au niveau de l'abribus du rond-point du château.

PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATIONS	COUT TOTAL HT	%
COMMUNE	13 079,22 €	80 %
SMEG	3 269,80 €	20 %

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE D'ARGILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D038-2022

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

ID : 030-213000136-20220830-D038_2022-DE

072/2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **Approuve** le projet dont le montant s'élève à **16 349,02 € HT** soit **19 618,82 € TTC**, pour la rénovation de l'éclairage public,
2. **Charge** Monsieur le Maire d'adresser une demande de subventions au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour l'année 2022, accompagnée des pièces nécessaires,
3. **Autorise** Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Laurent BOUCARUT